

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance IX
3 Situation en République d'Ouganda
4 Affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* — n° ICC-02/04-01/15
5 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Raul C. Pangalangan
6 Procès — Salle d'audience n° 3
7 Jeudi 8 novembre 2018
8 (*L'audience est ouverte à 9 h 33*)
9 M. L'HUISSIER : [09:33:37] Veuillez vous lever.
10 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
11 Veuillez vous asseoir.
12 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
13 TÉMOIN : UGA-D26-P-0007
14 (*Le témoin s'exprimera en acholi*)
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:00] Bonjour à tous.
16 Monsieur le greffier, veuillez appeler l'affaire, s'il vous plaît.
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:34:11] Bonjour, Monsieur le Président.
18 Bonjour à tous.
19 Situation en République de l'Ouganda en l'affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* —
20 référence de l'affaire : ICC-02/04-01/15.
21 Et nous sommes en audience publique.
22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:19] Merci.
23 Je demande aux parties de bien vouloir présenter leurs équipes. Il n'y aura pas de
24 surprise, je suppose.
25 L'Accusation.
26 M. BLACK (interprétation) : [09:34:29] Bonjour, Monsieur le Président.
27 Colin Black pour l'Accusation. Je suis avec Julian Elderfield, Benjamin Gumpert,
28 Yulia Nuzban, Beti Hohler, Pubudu Sachithanandan, Grace Goh, Jasmina Suljanovic

1 et Adesola Adeboyejo.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:45] Merci.

3 Les représentants légaux des victimes, s'il vous plaît.

4 M^e COX (interprétation) : [09:34:50] Bonjour, Monsieur le Président.

5 Je suis accompagné de M. James Mawira et de M^{me} Anushka Sehmi, et M^{me} Maria
6 Radziejowska.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:57] Monsieur
8 Narantsetseg.

9 M. NARANTSETSEG (interprétation) : [09:34:58] Bonjour, Monsieur le Président,
10 Messieurs les juges.

11 Je m'appelle Orchlon Narantsetseg, pour la représentation commune légale des
12 victimes.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:07] Merci.

14 La Défense. Maître Bridgman, s'il vous plaît.

15 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [09:35:11] Bonjour, Monsieur le Président,
16 Messieurs les juges.

17 Je m'appelle Abigail Bridgman, pour l'Accusation (*phon.*). Je suis accompagnée de
18 Krispus Ayena Odongo, Thomas Obhof et Roy Titus Ayena, et notre client est dans
19 la salle d'audience.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:29] Nous appelons
21 maintenant le témoin D-0007.

22 C'est vous, Monsieur Kakanyero. Au nom des juges de cette Chambre, je vous
23 souhaite la bienvenue dans cette salle d'audience et bonjour à vous.

24 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:45] Bonjour.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:46] Vous vous apprêtez
26 à témoigner devant la Cour pénale internationale et, à l'instar de tous les témoins,
27 vous allez devoir prendre l'engagement solennel avant de témoigner. Je vais le lire à
28 voix haute et je vous demanderais de bien vouloir écouter, puis je vous demanderais

1 si vous êtes d'accord.

2 « Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. »

3 Monsieur le témoin, est-ce que vous avez compris cet engagement ?

4 LE TÉMOIN : [09:36:16] Oui, je le comprends.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:17] Est-ce que vous êtes
6 d'accord ?

7 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:19] Je suis d'accord. Je suis d'accord, je dirai
8 la vérité.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:23] Merci beaucoup.

10 Vous avez donc, maintenant, prêté serment. Et avant de commencer votre
11 témoignage, j'aimerais vous faire part de quelques consignes pratiques.

12 Tout ce qui est dit dans cette salle d'audience est consigné par écrit puis interprété.

13 Afin de permettre aux interprètes de faire leur travail correctement, nous devons
14 parler à un rythme relativement lent et vous ne devrez commencer à parler que
15 lorsque la personne vous interrogeant aura achevé de vous poser la question.

16 Monsieur Kakanyero, si vous avez une question quelconque à poser, levez la main et
17 je vous donnerai la parole, et vous pourrez la poser.

18 Et, maintenant, je donne la parole à M^e Bridgman pour l'interrogatoire de la Défense.

19 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [09:37:06] Merci, Monsieur le Président.

20 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

21 PAR M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [09:37:08]

22 Q. [09:37:08] Bonjour, Monsieur le témoin.

23 R. [09:37:13] Bonjour.

24 Q. [09:37:15] Pourriez-vous décliner votre identité aux fins du compte rendu, s'il
25 vous plaît ?

26 R. [09:37:22] Je m'appelle Kakanyero Joe ; l'on m'appelle également Odong.

27 L'INTERPRÈTE ACHOLI-ANGLAIS (interprétation) : [09:37:38] Est-ce que l'on
28 pourrait demander au témoin de parler plus fort, s'il vous plaît ?

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:45] Monsieur
2 Kakanyero, les interprètes acholi vous demandent de bien vouloir parler plus fort
3 afin qu'ils puissent mieux vous entendre. Merci.

4 Maître Bridgman.

5 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [09:37:56]

6 Q. [09:37:56] À part Odong, est-ce que l'on vous connaît d'autres noms ?

7 R. [09:38:03] Je suis Kakanyero Joe et je suis également Odong Audi.

8 Q. [09:38:23] Odong Audi, est-ce que c'est un nom officiel ou est-ce que c'est
9 un surnom ?

10 R. [09:38:28] C'est le nom que l'on utilise lorsque je suis chez moi.

11 Q. [09:38:46] Monsieur le témoin, je vais vous montrer un document.

12 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [09:38:51] Messieurs les juges, il se trouve à
13 l'onglet n° 2 du classeur de la Défense. Il s'agit du document portant la
14 référence UGA-D25-0023-0007.

15 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:39:24] Le document devrait
17 apparaître sur votre écran incessamment, sous peu.

18 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [09:39:37]

19 Q. [09:39:38] Monsieur Kakanyero, est-ce que vous voyez ce document ?

20 R. [09:39:40] Oui, c'est bien moi.

21 Q. [09:39:43] De quoi s'agit-il ? Quel est ce document ?

22 R. [09:39:48] C'est ma carte d'identité nationale.

23 Q. [09:39:53] Merci.

24 Et sur cette carte d'identité, il n'est pas indiqué votre nom d'Odong Audi. Est-ce que
25 vous pouvez nous expliquer pourquoi c'est ainsi ?

26 R. [09:40:09] Mon nom officiel tel qu'il apparaît sur ma carte d'identité, c'est
27 Kakanyero Joe. Les autres noms, ce sont, en fait, des surnoms que l'on utilise chez
28 moi. Dans mes documents officiels, j'utilise le nom de Kakanyero Joe.

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:28] Je pense qu'il n'y a
2 pas de problème. Vous pouvez poursuivre.
- 3 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [09:40:34] J'avais justement l'intention de passer à
4 autre chose. Merci.
- 5 Q. [09:40:38] Où est-ce que vous habitez, Monsieur Kakanyero ?
- 6 R. [09:40:43] J'habite à Coorom.
- 7 Q. [09:40:46] Et où se trouve Coorom ?
- 8 R. [09:40:51] Coorom se trouve dans le sous-comté de Lamogi — donc, c'est le
9 sous-comté de Lamogi dans le district d'Amoro.
- 10 Q. [09:41:10] Et c'est en Ouganda, n'est-ce pas ? Est-ce que vous êtes né dans
11 cette localité ?
- 12 R. [09:41:14] C'est exact. Je suis né là-bas et j'ai quitté cet endroit là-bas pour venir ici.
- 13 Q. [09:41:18] Et que faites-vous pour gagner votre vie ? Comment est-ce que vous
14 gagnez votre vie ?
- 15 R. [09:41:24] Je suis fermier et je suis également menuisier.
- 16 Q. [09:41:33] Est-ce que vous avez des fonctions particulières au sein de votre
17 communauté ?
- 18 R. [09:41:42] Oui. Je suis le vice-président du LC 1 de Coorom.
- 19 Q. [09:41:57] Et quelle est votre date de naissance, Monsieur le témoin ?
- 20 R. [09:42:02] Je suis né en 1970.
- 21 Q. [09:42:13] Et comment est-ce que vous le savez ?
- 22 R. [09:42:20] Mes parents me l'ont dit.
- 23 Q. [09:42:27] Monsieur le témoin, est-ce que vous connaissez M. Ongwen ?
- 24 R. [09:42:41] Oui, je connais Dominic Ongwen.
- 25 Q. [09:42:45] Et comment est-ce que vous le savez... vous le connaissez ?
- 26 R. [09:42:50] Je connais Ongwen Dominic. Je dirais que c'est mon frère. Nos parents
27 sont des frères appartenant au même clan.
- 28 Q. [09:43:11] Avez-vous jamais été enlevé par l'ARS ?

1 R. [09:43:18] Oui, nous avons été enlevés ensemble...

2 Q. [09:43:24] Pourriez-vous nous décrire brièvement ce qu'il vous est arrivé ?

3 R. [09:43:31] ... c'est d'ailleurs pour cela que je suis venu ici.

4 Q. [09:43:35] Merci.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:43:35]

6 Q. [09:43:35] Allez-y, allez-y. Veuillez nous décrire cela.

7 R. [09:43:43] Voici ce que j'ai à dire : je suis Kakanyero et je voudrais expliquer la
8 chose suivante à la Cour. Je voudrais vous raconter ce qui m'est arrivé, ensemble,
9 avec Dominic Ongwen et Opio Oloro.

10 Nous vivions ensemble à Coorom et, un matin, nous avons été enlevés alors que
11 nous nous rendions à l'école, dans un lieu qui s'appelle Bardege. Nous fréquentions
12 cette école parce qu'il n'y avait pas d'autres écoles à Coorom. C'était une école
13 communautaire ; c'était une hutte. Comme le conflit avait commencé, nous avons...
14 nous ne pouvions pas fréquenter l'école primaire d'Alero. Nous avons été enlevés
15 autour de 7 heures du matin, à environ un kilomètre et demi de chez nous. C'est
16 ainsi que nous avons été enlevés. Dominic était le plus jeune d'entre nous. J'étais
17 plus âgé, j'étais plus mûr. Dominic était le plus jeune d'entre nous.

18 Lorsque nous avons été enlevés, ils nous ont emmenés dans le domicile, dans le
19 foyer d'une personne répondant au nom d'Usalale (*phon.*). Lorsque nous y sommes
20 arrivés, nous avons trouvé de nombreux soldats. Ils ont pratiqué une cérémonie, un
21 rituel sur nous. Ils ont fait un signe de la croix avec du beurre de karité sur notre
22 poitrine et sur notre tête, ils nous ont dit que le Seigneur était en charge du monde,
23 et c'est ce qui s'est passé. La cérémonie nous a effrayés, nous étions effrayés, nous
24 pensions que quelque chose allait nous arriver. Ce jour-là, nous avons passé la nuit
25 là-bas.

26 Et le lendemain, ils ont commencé à se déplacer. Nous étions avec eux. Nous
27 sommes allés dans un lieu qui s'appelle Lwit Yat, et nous y sommes allés un matin.

28 Et là, nous avons rencontré un autre groupe beaucoup plus important que celui qui

1 nous avait enlevés. Ils étaient très nombreux. Nous avons commencé à entendre le
2 nom de certains commandants, Ocaya Lega (*phon.*), Odu (*phon.*) ainsi que d'autres
3 commandants, des commandants qui... qui viennent de Lacekocot. C'étaient des
4 commandants de l'ARS. Nous avons été enlevés il y a très longtemps.

5 Donc, l'ARS se battait pour renverser le gouvernement. Ils jetaient des pierres
6 pour... Ils se servaient de pierres comme étant... comme s'il s'agissait de bombes. Je
7 n'ai jamais vu de bombe exploser, mais ils jetaient des pierres. Et ce jour-là, nous
8 avons passé la nuit à Lwit Yat.

9 Et le deuxième jour, ils ont commencé à nous dire que nous avions été enlevés avec
10 d'autres personnes qui avaient été enlevées dans d'autres endroits, parce que le
11 gouvernement de l'Ouganda faisait du recrutement forcé parmi les civils de
12 l'Ouganda, dans le Nord de l'Ouganda, pour protéger le bétail. Et ils nous ont
13 enlevés. Ils nous ont dit que nous... pour nous protéger, nous allions nous occuper
14 du bétail. Ils nous ont appris à nous protéger et à nous défendre par nos propres
15 moyens. C'est ainsi que les choses se sont passées. Nous avons passé la nuit là-bas.

16 Et le quatrième jour, ils nous ont emmenés... ils ont commencé à nous répartir. Ils
17 nous ont emmenés dans un lieu pour suivre une formation. Ils ont... ils se sont
18 déplacés avec le groupe chargé de la formation. L'UPDF avait des lieux bien précis
19 pour la formation mais, pour l'ARS, ce n'était pas la même chose. Lorsqu'ils se
20 déplaçaient, ils commençaient à suivre la formation. C'était un groupe de formation
21 mobile. Nous avons commencé à être formés à la marche, à la manière de défiler, à la
22 façon d'éviter des... des balles, comment monter et démonter une arme. C'est ce qui
23 se passait là-bas. Donc, nous sommes repartis.

24 Le lendemain, nous sommes arrivés à un endroit qui s'appelle Less (*phon.*), et nous
25 sommes arrivés à un autre endroit qui s'appelle Moro, en direction de Langro
26 (*phon.*). Et nous sommes repartis en direction du cimetière de Lacor. Nous sommes
27 arrivés à un endroit où il y avait un commandant qui s'appelait Omony. Il était de
28 Patiko. Il faisait partie du groupe de formation. C'est lui qui était chargé de la

1 formation et il s'occupait des personnes enlevées. Il était sous-lieutenant, parce qu'il
2 n'avait qu'une seule étoile, d'après ce que nous avons compris de l'utilisation des
3 grades par l'armée.

4 Et lorsqu'Omony s'est évadé, nous avons décidé de nous cacher et de monter un
5 point de défense à cet endroit-là. Nous avons commencé à faire la cuisine. On a
6 donné l'ordre de faire... d'amener Omony. Ils sont allés le chercher chez lui. Ils
7 ont... ils voulaient le tuer chez lui. Donc, lorsqu'ils sont allés chercher Omony, nous
8 sommes restés derrière, nous avons commencé à préparer à manger. Il est... ils sont
9 revenus avec Omony. Il avait les mains ligotées derrière son dos. Et lorsqu'ils... nous
10 avons fini de manger, ils nous ont convoqués pour... Ils ont amené Omony, ils l'ont
11 allongé par terre et ils l'ont frappé à la tête. C'était une leçon pour nous, pour ceux
12 qui avaient... ou qui pensaient à s'évader. C'est ceux qui étaient contre le
13 mouvement de l'ARS. C'était une leçon pour nous effrayer. Ils l'ont frappé avec une
14 hache et l'ont tué. Et lorsqu'il est mort, ils l'ont traîné jusque la brousse et ils l'ont
15 jeté là-bas. C'est ce qui est arrivé au sein de l'ARS à Patiko.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:50:52] Merci, Monsieur le
17 témoin. Vous venez de nous fournir beaucoup d'éléments d'information, mais nous
18 avons aussi votre déclaration.

19 Et dans la déclaration qui a été présentée par la Défense, le témoin a déjà abordé
20 toutes ces questions, mais je suppose que vous avez d'autres questions à lui poser.
21 Veuillez poursuivre.

22 LE TÉMOIN : [09:51:17] Oui, vous pouvez me poser votre question.

23 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [09:51:24]

24 Q. [09:51:24] Je vais vous demander de ralentir afin que les interprètes puissent vous
25 suivre et que nous puissions comprendre ce que vous êtes en train de dire.

26 Je vais donc vous demander de... d'apporter quelques éclaircissements s'agissant
27 de... des réponses que vous venez d'apporter. Vous avez dit que vous vous rendiez
28 à l'école lorsque vous avez été enlevé. Quel est le nom de l'école à laquelle vous vous

1 rendiez ?

2 R. [09:51:50] Elle s'appelait Alero P-7. C'était l'école Alero P-7.

3 Q. [09:52:00] Vous avez dit que lorsque vous avez été enlevé, vous étiez en
4 compagnie de quelqu'un qui répond au nom d'Opio Oloro.

5 R. [09:52:10] Opio Oloro.

6 Q. [09:52:14] Quel âge avait Opio Oloro, si vous vous en souvenez ?

7 R. [09:52:21] Opio Oloro, je ne me souviens pas de l'âge qu'il avait à l'époque.

8 Q. [09:52:29] Est-ce que vous vous souvenez de l'année où vous avez été enlevé ?

9 R. [09:52:34] Oui, oui, je m'en souviens.

10 Q. [09:52:38] Et quelle était cette année ?

11 R. [09:52:42] 1987.

12 Q. [09:52:47] Donc, d'après mes calculs, vous deviez avoir 17 ans à l'époque. Vous
13 venez de dire aussi que Dominic Ongwen était jeune, il était plus jeune que vous et
14 qu'Opio. Est-ce que vous pouvez nous donner une idée approximative de l'âge qu'il
15 pouvait avoir à l'époque ? Il était plus jeune, mais de combien ?

16 R. [09:53:13] Dominic Ongwen devait avoir au plus 11 ans.

17 Q. [09:53:29] Est-ce que vous vous rappelez le nom de l'un ou l'autre de vos
18 professeurs à l'école Alero P-7 ?

19 R. [09:53:40] Oui, je m'en souviens encore.

20 Q. [09:53:44] Veuillez nous le dire.

21 R. [09:53:49] Je me rappelle d'un professeur qui s'appelait Olok Olero (*phon.*) — il est
22 décédé maintenant. Il y en avait un autre qui s'appelait Romano ; je ne sais pas où il
23 est maintenant. Il y avait également un dénommé Atwoga — il est toujours vivant.

24 Q. [09:54:21] Vous avez indiqué que Dominic Ongwen était votre frère. Est-ce que
25 vous avez eu une interaction avec lui avant... en dehors de l'école, avant d'être
26 enlevé ?

27 R. [09:54:40] Oui, nous vivions ensemble.

28 Q. [09:54:58] Est-ce que vous pourriez nous décrire M. Ongwen, pour autant que

1 vous puissiez le faire ? De quoi avait-il l'air à l'époque, avant votre enlèvement ?

2 Est-ce que vous vous en souvenez ?

3 R. [09:55:16] Lorsque nous vivions ensemble avant notre enlèvement, Dominic
4 Ongwen était un enfant sage, il était calme, il était un des enfants les plus calmes, il
5 se comportait bien, il ne faisait rien de mal à la maison.

6 Q. [09:55:58] Le matin où vous avez été enlevé, comment est-ce que les soldats de
7 l'ARS vous ont traités ? Est-ce qu'ils vous ont ligotés ? Est-ce qu'ils vous ont battus ?

8 R. [09:56:25] Lorsque nous avons été enlevés, au début, nous n'étions pas ligotés,
9 nous n'étions pas attachés ensemble. Ils nous ont juste dit de... de marcher vite.

10 Q. [09:56:37] Est-ce que vous vous souvenez s'ils vous ont demandé de décliner votre
11 identité ? Est-ce qu'ils vous ont interrogé sur votre nom, vos origines, sur vos
12 parents ou quoi que ce soit de ce genre ?

13 R. [09:56:54] Ils ne nous ont jamais demandé comment s'appelaient nos parents. Ils
14 nous ont demandé comment nous nous appelions. J'ai donné mon véritable nom et
15 Dominic aussi a donné son nom. Opio Oloro a donné son nom également. Il y en a
16 qui ne donnent pas leur vrai nom, ils inventent un nom, ils évoquent un nom qui est
17 similaire au leur. Mais pour ce qui nous concerne, nous avons... nous leur avons
18 donné notre véritable nom.

19 Q. [09:57:26] Est-ce que vous savez pourquoi d'autres personnes ne donnaient pas
20 leur véritable nom ?

21 R. [09:57:31] Je n'en sais rien.

22 Q. [09:57:37] Vous avez également mentionné une cérémonie où on vous a
23 badigeonné. Est-ce que l'on vous a expliqué à quoi servait ce rituel pendant qu'on le
24 pratiquait sur vous ?

25 R. [09:57:53] Oui, je me souviens.

26 Q. [09:57:55] Que vous ont-ils expliqué ?

27 R. [09:58:00] Ils nous ont dit qu'ils utilisaient du beurre de karité pour nous
28 badigeonner — toutes les personnes enlevées sont badigeonnées de crème de beurre

1 de karité — et que le beurre de karité empêcherait qu'une balle pénètre notre corps,
2 parce que le beurre de karité était sacré.

3 Q. [09:58:36] Vous avez également déclaré que, à l'époque, l'ARS utilisait des
4 bombes sous forme de pierres. Pendant que vous étiez dans la brousse, est-ce qu'ils
5 ont commencé à utiliser de véritables armes ? Est-ce qu'ils ont cessé d'utiliser des
6 bombes sous forme de pierres ?

7 R. [09:58:59] Lorsque nous avons été enlevés en 1987, ils disposaient déjà d'armes, ils
8 avaient aussi des armes sous forme... ou des bombes sous forme de pierres, mais ils
9 disaient qu'ils se serviraient de leurs armes à feu, mais qu'ils ne pouvaient pas le
10 faire parce que les esprits ne leur avaient... l'Esprit saint ne leur avait pas encore
11 donné la permission d'utiliser des bombes. Et dès que l'Esprit saint leur donnerait la
12 permission, ils utiliseraient alors des pierres, ils les jetteraient sur le gouvernement.

13 Q. [09:59:38] Vous avez mentionné les zones où vous vous êtes déplacés avec l'ARS
14 ainsi que les différents commandants que vous avez rencontrés. Est-ce que vous
15 étiez toujours avec Opio à cette époque-là ?

16 R. [09:59:49] Oui, nous étions encore ensemble.

17 Q. [09:59:54] Est-ce que vous étiez toujours avec Opio et Dominic Ongwen
18 lorsqu'Omony a été tué par coups de hache ?

19 R. [10:00:05] Oui, nous étions encore ensemble.

20 Q. [10:00:10] Et ai-je raison d'avancer que vous avez tous été témoin de ce meurtre ?

21 R. [10:00:22] Oui.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:00:26] Maître Bridgman,
23 puis-je ?

24 Q. [10:00:28] Monsieur le témoin, est-ce que vous avez été témoin, tout comme
25 M. Ongwen, tout comme M. Opio Oloro, est-ce que vous avez tous été témoin
26 d'autres meurtres de ce style ?

27 R. [10:00:46] Oui, cela s'est passé plusieurs fois.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:00:57] Maître Bridgman, je

1 vous en prie.

2 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [10:01:01]

3 Q. [10:01:03] Est-ce que vous, ou toute autre personne qui faisait partie de votre
4 groupe, avez participé à cet acte, à ce meurtre ?

5 R. [10:01:17] Alors, parmi les personnes qui avaient été enlevées, qui venaient juste
6 d'être enlevées, aucun d'entre nous n'a reçu quoi que ce soit que nous aurions pu
7 utiliser pour tuer ces personnes. En fait, ce sont les soldats eux-mêmes qui ont tué
8 ces personnes.

9 Q. [10:01:51] Mais pendant cette période, est-ce que vous avez été affecté à une tâche
10 ou à des tâches ?

11 R. [10:01:57] Non, aucune tâche ne m'a été attribuée.

12 Q. [10:02:04] Est-ce que vous êtes restés ensemble ou est-ce que vous avez été séparés
13 assez rapidement ?

14 R. [10:02:15] Nous avons été séparés après environ trois mois et demi.

15 Q. [10:02:22] Est-ce que vous savez ce qu'il est advenu d'Opio Oloro ?

16 R. [10:02:29] Moi, je suis rentré, il était toujours dans la brousse ; je ne sais pas ce qui
17 lui est arrivé.

18 Q. [10:02:45] Donc, d'après ce que je comprends, depuis que vous avez été séparés,
19 vous ne l'avez plus jamais revu ; c'est bien cela ?

20 R. [10:02:57] Je ne l'ai plus jamais revu, effectivement.

21 Q. [10:03:05] Est-ce que vous savez ce qu'il est advenu de Dominic Ongwen ?

22 R. [10:03:16] Dominic Ongwen, nous étions ensemble dans la brousse, je ne sais pas
23 ce qu'il lui est arrivé après. Mais là, aujourd'hui, nous sommes ensemble dans le
24 même prétoire.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:03:32] Puis-je, Maître,
26 rapidement ?

27 Q. [10:03:35] Pendant cette période de trois mois et demi, donc après votre
28 enlèvement et pendant la période de trois mois et demi, vous étiez avec Dominic

1 Ongwen. Est-ce que vous avez eu la possibilité de lui parler, est-ce que vous avez pu
2 interagir avec lui ?

3 R. [10:03:58] Nous étions ensemble, donc nous avons été ensemble pendant trois
4 mois et nous étions tous ensemble. Mais pendant que nous nous déplaçons, nous
5 n'avions pas véritablement le temps d'être ensemble, car il faut savoir que l'UPDF
6 nous poursuivait constamment. Ils nous ont, en fait, poussés jusqu'à très loin, vers
7 Kitgum, donc on n'avait pas le temps de se parler. La seule chose que nous pouvions
8 faire, c'était prier Dieu de nous garder en vie.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:04:43] Merci.

10 Maître Bridgman.

11 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [10:04:46]

12 Q. [10:04:48] Vous dites que vous avez été conduit très loin, vers Kitgum. Donc,
13 dois-je comprendre par ceci que vous vous trouviez dans un endroit, dans une zone
14 que vous ne connaissiez pas vraiment ?

15 R. [10:05:01] Non, je n'étais jamais allé à Kitgum auparavant.

16 Q. [10:05:08] Pourriez-vous décrire brièvement la façon dont vous vous êtes déplacés
17 pendant cette période de trois mois et demi, pas tellement la zone où vous vous
18 trouviez, mais comment se déplaçait l'ARS ?

19 R. [10:05:25] Donc auparavant, lorsque je vous ai relaté mon histoire, j'étais arrivé au
20 moment où ils ont tué Omony. Après avoir tué Omony, donc, nous avons commencé
21 à nous déplacer à nouveau, nous n'arrêtons pas de nous déplacer. Et nous nous
22 sommes rendus dans différents lieux, et lorsque nous nous déplaçons, nous suivions
23 également un entraînement, surtout lorsque nous nous arrêtons pour préparer les
24 repas, là, ils nous formaient. Mais après deux mois et demi, trois mois, ils nous ont
25 dit que ceux qui avaient suivi la formation pouvaient maintenant s'occuper
26 d'eux-mêmes ce jour-là.

27 Donc, avec Opio Oloro... Donc moi-même, Opio Oloro — et, d'ailleurs, Dominic
28 n'était pas l'un des nôtres —, nous sommes partis tôt le matin. L'ARS avait

1 commencé à choisir un groupe de réserve pour une opération dans un endroit qui se
2 trouvait quelque part au Soudan, au centre du Soudan. C'est un endroit qui était
3 habité par des soldats ; il s'agit de Garang. Alors, ils ont choisi, donc, un groupe de
4 réserve pour qu'il se rende... pour qu'il livre bataille là-bas.

5 Moi, ils m'ont donné un cachet, un registre. Nous étions quatre garçons ; on nous a
6 donné des registres à chacun. Ils nous ont dit qu'ils allaient nous emmener pour
7 marcher, mais avant, ils nous ont dit, en fait, que dans un premier temps, ils nous
8 amèneraient dans un endroit pour que nous puissions prier, au Yard, à Control
9 Altar. Le Control Altar, c'était l'endroit où les prières étaient... avaient lieu.

10 Donc, ils ont utilisé une grandealebasse et ils ont... là, il y a eu une cérémonie. Ils
11 ont pris, en fait, toutes les recrues avec les autres soldats. On a été emmenés à
12 Control Altar, au Yard, et ils nous ont fait aligner. Et, en fait, l'alignement était...
13 correspondait à la forme d'une croix. Et nous avons vu beaucoup d'autres personnes
14 qui se trouvaient là, il y avait quelques 400 personnes qui avaient été choisies.
15 Lorsque nous sommes entrés dans le *Yard*, donc, nous étions tous silencieux, les
16 soldats qui avaient des fusils étaient également immobiles et silencieux. Les gens ont
17 commencé à chanter. Je me souviens encore de cette chanson. Je m'en souviens
18 d'ailleurs très, très bien. Je pourrais d'ailleurs vous réciter cette chanson. « *Polo polo*
19 *Yecu larwa, eh, Yecu, larwa i kwo wa...* » Voilà, c'était ce type de chanson que... qu'ils
20 chantaient.

21 Moi, j'étais présent, mais j'étais pétrifié, j'étais mort de peur. Je ne savais pas ce qui
22 allait arriver. Donc, ils ont chanté différents hymnes et puis ensuite nous avons
23 plongé trois doigts dans de l'huile qui se trouvait dans une... une casserole plate, ou
24 une poêle, plutôt. Donc, vous trempiez vos trois doigts trois fois et ensuite il fallait
25 donc se livrer à des incantations. Puis ensuite, vous... vous continuiez. Et ils nous ont
26 dit donc d'aller chercher des armes.

27 Bon, là, nous sommes partis. Nous avons traversé l'Aswa pendant la nuit et le jour
28 suivant, le matin, donc, nous sommes arrivés dans ce lieu. Il y avait une formation

1 qui était prête pour livrer bataille. Et ceux qui... ceux d'entre nous qui avaient été...
2 qui étaient de nouvelles recrues se sont alignés, se sont... en rang derrière les autres
3 soldats, il y avait des soldats qui étaient derrière nous. Ils nous ont dit d'enlever nos
4 chemises et de mettre nos chemises autour de la taille et ils nous ont dit : « Si nous
5 commençons à faire feu, à tirer, si quelqu'un tente de s'échapper pour s'enfuir, nous
6 allons tirer. Et si nous commençons à tirer vous devrez... et lorsque nous
7 commencerons à tirer, vous devrez courir vers l'avant et poursuivre. » La bataille a
8 commencé ainsi. Ils ont commencé à courir et ils nous ont dit, donc, de courir et de
9 hurler.

10 Donc, là, moi, je ne pouvais absolument rien faire, j'étais complètement
11 impuissant... En fait... Et nous avons fait donc... Et vous êtes obligé de faire
12 exactement ce qu'ils vous demandent de faire. Nous avons commencé à hurler, à
13 courir. Ils se sont battus, ils sont allés vers une caserne. En fait, ils ont pris les choses
14 qui les intéressaient et puis nous sommes revenus.

15 Sur le chemin du retour, nous étions tout près de la rivière Aswa, et là, il y a un
16 hélicoptère militaire qui est arrivé. Moi, j'ai couru, je suis tombé et j'ai été blessé à la
17 poitrine. Mais nous avons pu quand même franchir la rivière en question et nous
18 sommes passés de l'autre côté de la rivière.

19 Le commandant dont j'étais une escorte à l'époque — parce qu'ils s'assuraient
20 d'avoir cette escorte —, il s'appelait Owe Longa (*phon.*), et pendant cette bataille, il a
21 été blessé au niveau du genou. Il a été amené à l'hôpital de campagne à Awere, et
22 moi j'ai été affecté à un commandant qui s'appelait Opuk Kalawara (*phon.*). Il venait
23 d'Anaka.

24 À ce moment-là, donc, je continuais à me déplacer avec ce groupe de l'ARS qui
25 s'appelait les Mobiles spéciales. Alors, d'abord, ils m'ont emmené à Opuk parce que
26 j'avais quand même ce problème au niveau de la poitrine, le problème qui ne faisait
27 que s'exacerber. Ils m'ont emmené à l'hôpital de campagne. Moi, je ne pouvais
28 absolument pas m'échapper parce que j'étais très, très loin de chez moi.

1 Donc, lorsque j'ai été en convalescence, ou après ma convalescence, ils sont venus
2 me chercher à l'hôpital de campagne parce que... et je leur ai dit que je me sentais
3 assez bien, et que... enfin, moi, mon intention, c'était de me déplacer avec eux pour
4 que, si on arrivait près de chez moi, je puisse m'échapper. Et très, très heureusement,
5 ils se sont déplacés tout près. Et donc, je leur ai dit : « Vous savez, j'ai mon problème
6 à la poitrine qui me pose à nouveau des difficultés. » Ils m'ont dit : « On va chercher
7 un hôpital de campagne pour t'y emmener. » Ils ont cherché un hôpital de campagne
8 ou un dispensaire. Vous savez un hôpital de campagne, c'est certes comme un
9 hôpital, mais il est en général au fond de la brousse pour que les soldats ne puissent
10 pas le détecter. Donc, ils m'ont emmené dans cet hôpital de campagne, dans cet
11 endroit qui s'appelle Ayago. Ayago, c'est dans le district d'Alero, et là ils m'ont
12 conduit là-bas. Nous y sommes restés pendant un certain temps.

13 Les soldats du gouvernement ont détecté notre présence. Nous nous sommes enfuis
14 vers un endroit qui s'appelle Patiko et là, à nouveau, les soldats du gouvernement
15 ont retrouvé notre trace. Et nous sommes allés dans un endroit qui était assez près
16 de chez moi.

17 Et le lendemain matin, j'ai vu la colline près de ma maison. Et là, j'ai décidé de
18 m'évader et de rentrer chez moi. Donc, j'ai abandonné le groupe qui s'appelle Mobile
19 spécial. Mais, vous savez, au sein de l'ARS, il y avait différents groupes. Il y avait
20 donc ce groupe, il y avait la brigade de Sinia, il y avait le haut commandement
21 Odu (*phon.*), il y avait Gilva, il y avait plusieurs groupes qui se trouvaient là.

22 Lorsque je suis rentré chez moi, lorsque je suis arrivé chez moi, je me suis rendu
23 compte que les parents de Dominic ne se trouvaient plus là. Donc, j'ai posé la
24 question : « Où est la mère de Dominic ? » Parce qu'on l'appelait Dominic (*phon.*).
25 Donc, j'ai posé la question : « Où se trouvent les parents d'Odomi ? » (*Se corrige*
26 *l'interprète*) Et ils m'ont dit : « Ben, ces gens ont été tués. » Et ils m'ont dit : « Lorsque
27 vous, vous avez été enlevés, heureusement ou malheureusement, ils ont été tués. »
28 Alors, voilà le rapport que j'ai entendu lorsque je suis rentré chez moi. Voilà.

1 Voilà ma déclaration en tant que Kakanyero. Si j'ai omis quelque chose, vous pouvez
2 me poser des questions pour que je puisse vous fournir de plus amples explications
3 parce que c'est quelque chose qui s'est passé en 1997. Je ne suis jamais allé à l'école, il
4 m'est difficile de tout relater. Si j'ai omis quoi que ce soit, n'hésitez pas à me poser
5 des questions. Merci beaucoup.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:14:36] Merci beaucoup.
7 C'est un récit extrêmement précis. Vous nous avez décrit de nombreuses choses, et il
8 se peut qu'il y ait encore quelques questions, mais je ne suppose pas qu'il y ait
9 beaucoup de questions qu'il faudra encore vous poser.

10 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [10:15:01]

11 Q. [10:15:01] Monsieur Kakanyero, vous avez chanté une chanson, la chanson que
12 vous avez dû chanter lorsque vous vous trouviez dans le Yard. Est-ce que vous
13 pourriez nous dire quelle est la signification de cette chanson ?

14 R. [10:15:18] C'est une prière. Ils demandaient à Dieu son aide dans le cadre des
15 opérations et ils demandaient qu'il n'y ait aucun obstacle sur leur chemin.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:15:38] Pendant que vous
17 réfléchissez à votre question suivante, j'aimerais faire quelques... une observation.

18 Parfois, lorsqu'on entend un récit, cela permet d'avoir une bien meilleure impression
19 de ce que raconte le témoin. C'est une (*inaudible*) immédiate en quelque sorte. Et,
20 parfois, cela est beaucoup mieux que de poser des questions brèves qui demandent
21 des réponses brèves. Donc, je pense que ce genre de récit a son mérite.

22 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [10:16:09]

23 Q. [10:16:10] Je vais vous poser des questions au sujet de... ce que vous nous avez
24 raconté lorsque vous avez été choisi comme groupe de réserve et que vous vous
25 trouviez dans le Yard. Vous nous avez dit que vous y étiez comme quasiment mort.
26 Qu'entendez-vous par cela ? Comment vous sentiez-vous pendant cette période ?

27 R. [10:16:35] Voilà ce qui se passe normalement au sein de l'ARS. Lorsque... Lors de
28 la première séance d'initiation avec l'huile de karité, cela change votre vie

1 immédiatement. Ce que vous voyez, tous ces meurtres auxquels vous assistez, cela a
2 également une incidence et un impact sur votre lit (*phon.*). Et même ces chansons que
3 nous chantions dans le Yard, eh bien, je dois dire qu'à partir de ce moment-là, vous
4 voyez le monde d'un autre œil, et les chants... et les choses ont changé.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:17:08] Peut-être que nous
6 devrions faire une pause, me semble-t-il.

7 Maître Lyons, qu'en pensez-vous ? Je pense que ce serait plus judicieux.

8 M^e LYONS (interprétation) : [10:17:17] Monsieur le Président, je viens de demander
9 cela à M. Ongwen, il souhaiterait que le témoin poursuive.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:17:24] D'accord. Pas de
11 problème. Mais nous sommes tout à fait conscients de ce qui est en train de se
12 passer, donc, d'où ma question.

13 M^e LYONS (interprétation) : [10:17:36] Merci d'avoir posé cette question, Monsieur le
14 Président.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:17:39] Bien, nous allons
16 poursuivre.

17 Maître Bridgman.

18 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [10:17:47]

19 Q. [10:17:48] Monsieur Kakanyero, vous nous dites que la première fois que vous
20 êtes enduit d'huile de karité, votre vie change immédiatement. Est-ce que vous
21 pourriez nous décrire ces changements que vous avez éprouvés vous-même pendant
22 cette cérémonie ?

23 R. [10:18:17] Écoutez, la première chose, la première impression, j'avais l'impression
24 de ne plus être en vie, de ne plus être moi-même. Avant la cérémonie, j'étais une...
25 j'étais une personne tout à fait normale, mais après avoir été enduit de ce beurre de
26 karité, mon ressenti était tout à fait différent.

27 Q. [10:18:49] Vous avez également dit qu'après avoir vu ces personnes se faire tuer,
28 cela a eu un impact. Est-ce que vous pourriez nous décrire vos sentiments

1 personnels, votre expérience personnelle, votre vécu ?

2 R. [10:19:10] Alors, lorsque Omony a été tué avec cette hache, je dois dire que j'ai eu
3 très, très peur, et cela a changé ma vie, parce que je savais que si j'essayais de
4 m'évader et qu'ils me capturaient à nouveau, ils me feraient la même chose. Donc, je
5 savais que, pour pouvoir m'évader, il fallait que j'attende d'être dans un endroit que
6 je connaissais pour pouvoir m'évader. S'il s'agissait d'un endroit très éloigné, cela
7 n'aurait pas été très facile.

8 Q. [10:19:49] Vous nous avez dit également que le monde a changé pour vous. Est-ce
9 que vous pourriez nous permettre de comprendre comment, pour vous, le monde a
10 changé ? Je pense à ce nouveau monde dans lequel vous vous trouviez.

11 R. [10:20:09] Voici ce qui a changé. En fait, ils peuvent tuer quelqu'un de façon
12 absolument atroce, au vu et au su de tout le monde, et puis il ne faut pas oublier ce
13 qu'ils ont dit pendant qu'ils l'ont fait. Et puis il y a aussi ce beurre de karité dont j'ai
14 été enduit qui a eu un effet, un impact sur moi. Moi, je savais que si je venais à
15 contester ou à défier ne serait-ce qu'un seul de leur ordre, ils me feraient la même
16 chose, ils me tueraient. Donc, pour pouvoir survivre, je devais faire exactement ce
17 qu'ils voulaient que je fasse pour pouvoir... en espérant que Dieu me prête vie et
18 que... pour mon avenir.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:21:15]

20 Q. [10:21:15] Écoutez, Monsieur Kakanyero, je comprends tout à fait ce que vous
21 dites, et vous nous dites que vous n'avez absolument pas eu la possibilité de parler
22 avec M. Ongwen pendant cette période de trois mois. Mais est-ce que vous avez eu
23 la possibilité de voir quelles furent ses réactions lorsqu'il a été enlevé ? Est-ce que
24 vous avez pu observer quoi que ce soit, est-ce que vous pourriez nous donner une
25 idée à ce sujet qui pourrait nous aider à mieux comprendre ?

26 R. [10:21:46] Lorsque vous êtes enlevé ou lorsque nous avons été enlevés, plutôt,
27 nous nous trouvions donc dans ce groupe qui s'appelle Mobile spécial. Mais, bon, je
28 ne l'ai pas mentionné, en fait, auparavant ; il y a différentes compagnies, donc. Et

1 moi, j'étais dans une compagnie qui s'appelait Kanyadaga, et Opio Olero, il était
2 dans une autre compagnie, et puis il y a d'autres personnes qui se trouvaient dans
3 d'autres compagnies. Mais toutes ces compagnies étaient placées sous la même
4 direction. Donc, lorsque Dominic... lui, il se trouvait dans une brigade, il n'était pas
5 dans la brigade Sinia, parce que la brigade Sinia, elle était différente. Mais il y avait
6 une brigade à laquelle appartenait Dominic. Ce que je sais, c'est qu'Odomi était là,
7 mais il était tout seul. Il était très déprimé, il n'avait rien à faire. Nous étions tous des
8 enfants. C'est très difficile.

9 Vous savez, si vous vous trouvez entre les mains d'une bête, il faut suivre les
10 instructions que vous donne cette bête pour survivre, parce que si vous commencez
11 à vous rebeller, cela peut véritablement se retourner contre vous, ils peuvent vous
12 utiliser pour enseigner aux autres ce qu'il leur... ce qui leur arriverait s'ils essayaient
13 de faire la même chose.

14 Q. [10:23:25] Mais pendant cette période, cette période, la première période, les trois
15 et demi, est-ce que vous, vous avez été puni par l'ARS pour un comportement
16 quelconque ?

17 R. [10:23:34] Oui, oui. Il y avait des punitions, surtout lorsqu'ils nous formaient
18 comment faire... comment se comporter dans un défilé, comment se battre, ils nous
19 enseignaient les noms des fusils. Ils nous punissaient tous, moi-même, Dominic,
20 Opio Oloro. Et parfois, leurs punitions, elles étaient vraiment, vraiment très, très
21 dures. Mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'ils commençaient par vous battre à coups de
22 machette ; ensuite, ils utilisaient des bâtons. Mais la première arme qu'ils utilisent
23 pour vous rouer de coups, c'est une machette.

24 Q. [10:24:11] Peut-être que cela ne sera peut-être pas très facile de nous relater ceci,
25 mais est-ce que vous pourriez nous décrire de façon un peu plus détaillée comment
26 M. Ongwen et vous-même avez été punis ?

27 R. [10:24:29] Ce que je peux vous dire, c'est que, bon, il y avait... il y a une raison
28 pour laquelle ils vous punissaient. Bon, ils utilisaient une langue que vous ne

1 compreniez pas, ils vous disent « Tournez à droite », vous tournez à gauche, et là, ils
2 vous punissaient. Parfois, ils vous demandaient de marcher, vous n'utilisiez pas bien
3 vos bras ou vos mains, et là, ils venaient vous... vous donner des gifles. Voilà le
4 genre de chose qui se passait.

5 Q. [10:25:02] Mais vous avez parlé de machettes et de bâtons, et vous avez dit qu'ils
6 les utilisaient pour vous battre. Mais comment le faisaient-ils, que faisaient-ils
7 exactement ?

8 R. [10:25:15] Il y avait deux choses qu'ils faisaient. Lorsqu'ils vous enseignent
9 comment marcher pendant un défilé, en règle générale, ils vous donnaient des gifles.
10 Mais s'il s'agissait d'une formation pour des opérations de combat, pour changer de
11 lieu ou pour vous... pour battre en arrière, ils utilisaient des machettes. Si vous
12 n'étiez pas assez rapide, si vous étiez maladroit, ils vous frappaient avec la machette,
13 ils vous frappaient sur le dos avec cette machette.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:25:46] Merci.

15 Maître Bridgman.

16 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [10:25:50]

17 Q. [10:25:51] Monsieur Kakanyero, lorsque vous dites qu'il vous frappait le dos avec
18 une machette, combien de fois est-ce qu'ils le faisaient pour une infraction, une seule
19 infraction ? Est-ce qu'ils vous frappaient seulement sur le dos ou est-ce qu'ils vous
20 frappaient sur d'autres parties de votre corps ?

21 R. [10:26:15] Si vous ne compreniez pas très rapidement ce qu'ils vous demandaient,
22 ils ne vous frappaient pas une seule fois, ils vous frappaient jusqu'à ce que vous
23 compreniez ce qu'ils vous demandaient de faire.

24 Q. [10:26:32] Vous avez fini par réussir à vous évader ; mais est-ce que vous pourriez
25 nous décrire ce à quoi vous pensiez ? Lorsque vous avez pris cette décision de vous
26 évader, quel était votre état d'esprit, à quoi pensiez-vous ?

27 R. [10:26:50] Ce à quoi je pensais ? Je... Je savais que nous trois, nous avons été forcés
28 et contraints de faire ce que nous avons fait, ce que nous avons fait, nous ne l'avons

1 pas fait de notre propre gré. Et ce que je savais, c'est que, étant donné qu'ils nous
2 avaient amenés dans cette zone près de Kitgum, il était difficile, pour ne pas dire
3 impossible, de s'évader pour revenir dans la région dont nous étions originaires,
4 Gulu Amoro. Et moi, ce que je savais, c'est que si, par chance, on nous amenait dans
5 un endroit qui était près de ma maison, j'allais m'échapper, m'évader. Moi, je savais
6 que si j'allais me retrouver dans un endroit qui m'était familier, j'allais m'échapper.
7 Et c'est exactement ce qui s'est passé. Nous sommes arrivés près de l'endroit d'où je
8 viens, où se trouve ma maison, et là, je me suis évadé.

9 Q. [10:28:08] Mais est-ce que vous aviez peur que l'ARS vous suivrait tout comme ils
10 l'avaient fait avec Omony ?

11 R. [10:28:16] J'avais peur de deux choses : premièrement, si vous êtes intercepté alors
12 que vous êtes en train d'essayer de vous évader, on vous tue. Mais si vous vous
13 évadez et que vous réussissez à vous évader, que vous n'êtes pas attrapé, chaque fois
14 que nous nous déplaçons, l'UPDF nous déplaçait (*phon.*), et si vous vous évadez,
15 vous vous retrouvez entre les mains de l'UPDF qui vous tue également, donc j'avais
16 peur également de cela.

17 Q. [10:28:49] Est-ce que vous avez pensé que l'ARS pourrait peut-être venir chez
18 vous, dans votre maison, pour vous chercher... à Coorom — à Coorom (*se reprend*
19 *l'interprète*) ?

20 R. [10:29:06] Alors, ce qui m'a aidé, c'est que bon, j'étais à l'hôpital de campagne et je
21 savais que les personnes qui se trouvaient dans l'hôpital de campagne, elles
22 n'auraient pas été en mesure physiquement de venir à ma poursuite donc... parce
23 que je me suis échappé depuis cet endroit, mais si j'avais été avec les autres forces
24 spéciales, cela aurait été impossible pour moi de m'échapper.

25 Q. [10:29:34] Lorsque vous êtes rentré chez vous, est-ce que vous êtes resté à Coorom
26 ou est-ce que vous êtes allé ailleurs pendant la période du conflit ?

27 R. [10:29:45] Je suis retourné, je suis resté chez moi pendant quelque temps, et à
28 terme, je suis reparti. Je suis allé chez un oncle qui vivait à Amoro Town Council.

1 Q. [10:30:10] Et pourquoi est-ce que vous êtes allé vivre avec votre oncle ?

2 R. [10:30:17] J'ai décidé de partir parce que j'avais envie de rester chez lui, parce que
3 j'avais peur qu'ils viennent me rattraper si je restais au même endroit.

4 Q. [10:30:34] Vous avez indiqué que lorsque vous êtes retourné chez vous, vous
5 aviez découvert que les parents de Dominic Ongwen avaient été tués ; est-ce que
6 vous savez qui les a tués ?

7 R. [10:30:48] Lorsque je suis retourné et que j'ai découvert que ses parents n'étaient
8 plus vivants, j'ai appris que c'était l'ARS qui avait tué les parents de celui-ci. Lorsque
9 je leur demandais quel groupe les avait tués, et on m'a dit que le groupe qui avait
10 tué les parents de Dominic était le groupe Gilva, mais je savais ce que c'était que le
11 groupe Gilva, même si je n'étais pas présent à ce moment-là.

12 Q. [10:31:17] Pendant la période où... depuis que vous êtes retourné chez vous,
13 est-ce que vous avez jamais reçu des informations ? Est-ce que vous savez si les
14 parents de Dominic Ongwen avaient eu des nouvelles de lui, avaient pris contact
15 avec lui ?

16 R. [10:31:37] Lorsque je suis retourné chez moi, je ne savais pas ce qu'il en était de
17 Dominic Ongwen. J'ai eu des nouvelles de Dominic Ongwen lorsqu'un mandat
18 d'arrêt a été délivré à son encontre. Et plus tard, j'ai appris qu'il était devant la CPI,
19 et c'est à ce moment-là que les gens ont commencé à entendre parler de lui. Entre le
20 moment où il a été enlevé et la délivrance du mandat d'arrêt, pendant toute cette
21 période-là, je n'ai pas entendu parler de lui. Et c'est par miracle que je peux le revoir
22 aujourd'hui parce que chez nous, on le voit, mais on le voit sur des photographies ou
23 à la télévision. C'est vraiment un miracle que de pouvoir le revoir aujourd'hui. Je
24 suis reconnaissant à Dieu qu'il l'ait préservé.

25 Q. [10:32:39] Est-ce que vous avez jamais entendu des rumeurs selon lesquelles des
26 gens qui avaient quitté l'ARS... selon ces rumeurs, est-ce qu'il aurait été tué dans
27 la brousse ?

28 R. [10:32:53] Ceux qui sont revenus de l'ARS n'ont jamais rien dit au sujet de... de la

1 mort de Dominic Ongwen. Mais je ne savais rien à son sujet. Plus tard, j'ai
2 commencé à entendre parler de lui, des... des histoires à son sujet, selon lesquelles il
3 y avait des mandats d'arrêt délivrés à l'encontre de Dominic Ongwen et d'autres
4 commandants de l'ARS. Je ne savais même pas si c'était le même Dominic Ongwen.
5 Nous avons pensé qu'il s'agissait d'un autre Dominic Ongwen, celui qui était
6 recherché était un autre Dominic Ongwen.

7 Q. [10:33:31] Merci.

8 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [10:33:33] Monsieur le Président, est-ce que vous
9 m'autorisez à prendre quelques instants ?

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:37] Je regarde la
11 déclaration qui a été faite par le témoin à la Défense. Je pense que tout a été abordé
12 dans cette déclaration et même au-delà — il est allé au-delà.

13 Donc, je vous en fais part avant que vous ne consultiez vos confrères.

14 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

15 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [10:34:51] Merci, Monsieur le Président, pour
16 votre indulgence.

17 Q. [10:34:54] Monsieur Kakanyero, une dernière question pour ce qui me concerne.

18 Pourquoi est-ce que vous avez voulu venir témoigner aujourd'hui ?

19 R. [10:35:04] Je suis venu dire que Dominic Ongwen a été enlevé, je suis venu dire
20 que j'ai connu Dominic Ongwen en tant qu'enfant. Je suis venu dire que nous avons
21 été séparés dans la brousse. Je suis venu parler de cette séparation. Et je suis venu
22 parler d'autres choses qui sont déjà contenues dans la déclaration que j'ai faite.

23 M^{me} BRIDGMAN (interprétation) : [10:35:47] Merci infiniment.

24 J'en ai terminé mais le conseil principal a des questions de suivi à poser.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:35:54] Merci.

26 Maître Ayena.

27 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [10:35:58]

28 Q. [10:35:58] Monsieur Kakanyero, je tenais à vous remercier personnellement d'être

1 venu pour voir votre frère. Et je tiens plus précisément à vous remercier d'être venu
2 pour aider la Cour dans la recherche de la vérité, pour l'éclairer sur les circonstances
3 de l'enlèvement de Dominic Ongwen.

4 Je souhaiterais que vous éclairiez davantage la Chambre sur un certain nombre
5 de points.

6 Le nom de Coorom : lorsque vous dites ou lorsque vous évoquez Coorom, est-ce que
7 ce mot, ce nom a une signification particulière en acholi ?

8 R. [10:36:47] Le nom de Coorom... enfin, je n'ai pas fait de recherches sur le sens de
9 ce mot, mais j'ai entendu des aînés autour d'un feu expliquer qu'une femme était
10 venue... avait refusé de se marier, mais qu'elle était revenue dans un lieu qui
11 s'appelle Coorom et que là, elle a trouvé un homme qui a accepté de l'épouser. Et je
12 crois que c'est ainsi que ce lieu a eu ce nom-là. Donc cette femme s'est installée dans
13 ce lieu et c'est comme ça que le nom (*phon.*) a commencé à porter le nom de Coorom.

14 Q. [10:37:51] Monsieur Kakanyero, vous avez dit... vous avez parlé aussi d'un autre
15 lieu qui s'appelle Lamogi. Est-ce qu'il y a une histoire quelconque qui est rattachée à
16 ce lieu, associée à ce lieu, Lamogi ? Est-ce que vous pourriez parler... expliquer aux
17 juges de cette Chambre ce qui caractérise la population de Lamogi ?

18 R. [10:38:11] Pourriez-vous reformuler votre question ?

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:38:14] Je vous suggérerais
20 de passer à un autre sujet. La population de cette localité peut avoir des traits
21 communs, mais tout le monde n'est pas pareil. Je pense que le témoin nous a déjà
22 fait part d'un certain nombre d'informations utiles, mais des informations générales
23 sur le lieu, je crains que ça ne soit pas particulièrement pertinent en l'espèce.

24 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [10:38:40] Je passe à autre chose, alors.

25 Q. [10:38:44] Monsieur Kakanyero, vous avez déclaré que la cérémonie vous avait
26 effrayé, que vous étiez effrayé et que vous aviez pensé que quelque chose d'autre
27 allait vous arriver. Que pensez-vous qu'il vous arriverait après cette cérémonie ?

28 R. [10:39:12] Après cette cérémonie ? En fait, avant même la fin de la cérémonie, moi,

1 j'étais en bonne santé, mais par exemple, s'il y a un bruit très fort, eh bien, ça
2 m'effraie, ça... mais après cette cérémonie, je sentais que je... il n'y avait plus de vie
3 en moi, en fait. Je n'étais plus tout à fait conscient de l'environnement où j'étais. Et je
4 me suis demandé si ce n'était pas les conséquences du beurre de karité. Après la
5 cérémonie, je sentais que je n'avais plus de vie, en fait. C'est comme si je n'étais plus
6 en vie, ce qui n'était pas le cas avant la cérémonie.

7 Q. [10:40:13] Et la chanson que vous chantiez, « *polo polo lara* » ?

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:40:22] Non, non, non. Le
9 témoin nous a déjà expliqué ce que signifiait cette chanson.

10 Veuillez poursuivre, s'il vous plaît.

11 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [10:40:30] Si la réponse vous satisfait...

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:40:37] Non, non, c'est... le
13 témoin nous a dit de façon très claire qu'« après tant d'années, je me souviens encore
14 de la chanson », et il a récité une partie de cette chanson. Cela a été interprété par les
15 interprètes, et plus tard, on lui a posé une autre question. Je pense que nous
16 pourrions nous en tenir à cela.

17 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [10:41:01]

18 Q. [10:41:01] Dernière question, Monsieur Kakanyero.

19 Lorsque vous êtes revenu et que vous avez découvert que les parents de Dominic
20 Ongwen n'étaient plus de ce monde, est-ce que quelqu'un — et je ne parle pas
21 forcément d'une personne qui avait été enlevée en même temps que vous —, est-ce
22 qu'une autre personne qui a été enlevée dans d'autres circonstances a réussi à
23 s'évader et à rentrer chez elle en même temps ?

24 R. [10:41:37] D'autres personnes ont réussi à s'évader et à rentrer chez elles.

25 Q. [10:41:50] Et lorsque ces personnes sont rentrées chez elles, est-ce qu'elles vous
26 ont dit si Dominic Ongwen...

27 M. GUMPERT (interprétation) : [10:41:58] Monsieur le Président... Monsieur le
28 Président, c'est une question suggestive. Mon contradicteur ne devrait pas donner

1 des éléments de réponse au témoin. Il pourrait poser une question générale
2 et neutre.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:42:12] Permettez-moi de la
4 poser, alors. Je vais poser une question neutre.

5 Q. [10:42:15] Monsieur Kakanyero, lorsque vous êtes retourné chez vous, et depuis,
6 est-ce que quelqu'un qui... qui est retourné de la brousse vous a parlé de Dominic
7 Ongwen ? Est-ce que vous avez entendu parler de Dominic Ongwen, et je ne parle
8 pas de rumeur, mais est-ce que des gens vous ont parlé de lui ?

9 R. [10:42:40] Les personnes qui sont retournées de la brousse appartenaient à
10 différents groupes et à différents commandants de l'ARS. Ils avaient l'habitude de
11 dire qu'Odomi était là-bas, mais ils ne savaient pas de quel Odomi il s'agissait.

12 Un des enfants est revenu, et on lui a posé la question. Nous lui avons demandé si
13 Dominic était toujours là, il nous a répondu que Dominic était peut-être là, mais
14 qu'ils faisaient partie de groupes différents et qu'ils ne vivaient pas ensemble.

15 Lorsque je suis retourné chez moi, il y avait deux Dominic. Il y avait donc ce
16 Dominic, mais il y avait un autre Dominic qui venait de Coo-Pe, autour de Paibona.
17 Nous pensions que c'était peut-être le Dominic de Paibona qui était là-bas ou le
18 nôtre. Enfin, nous n'en savions rien. Il n'était pas facile de savoir s'il était toujours
19 dans la brousse. Et donc, avant que... qu'il ne soit transféré à la Cour, nous ne
20 savions pas lequel des deux avait été arrêté. D'ailleurs, il y avait des informations
21 contradictoires sur son origine.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:44:00] Merci.

23 Je pense que le témoin a répondu à cette question. Vous pouvez passer à autre chose.

24 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [10:44:07] J'en ai terminé.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:44:09] Je vous remercie.

26 Merci, Maître Ayena.

27 Je donne maintenant la parole à l'Accusation. Monsieur Colin... Monsieur Black.

28 M. BLACK (interprétation) : [10:44:18] Nous n'avons pas de question, Monsieur le

- 1 Président.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:44:20] Merci. Je ne pensais
- 3 pas que vous en aviez.
- 4 Les représentants légaux des victimes ? Non. Monsieur Narantsetseg ? Non.
- 5 Très bien.
- 6 Monsieur Kakanyero, nous n'avons plus de questions à vous poser. Au nom des
- 7 juges de cette Chambre, je tiens à vous remercier d'être... de vous être mis à la
- 8 disposition de la Cour dans le cadre de ce procès. Je vous remercie d'être venu pour
- 9 nous aider dans notre quête de la vérité. Merci infiniment et bon retour chez vous en
- 10 Ouganda.
- 11 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:44:52] Merci de m'avoir permis de venir.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:44:57] Nous en avons
- 13 terminé pour aujourd'hui.
- 14 Le prochain témoin est le D-0006 ; nous l'entendrons demain matin à 9 h 30.
- 15 M. L'HUISSIER : [10:45:15] Veuillez vous lever.
- 16 *(L'audience est levée à 10 h 45)*